

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année—No 142

Le numéro: 5 sous

Montréal, lundi 27 août 1934

Les dix millions
de la colonisation

M. Camillien Houde — quel flair dans ce nez! — a découvert à Montréal quinze mille familles qui ne demandent qu'à aller s'établir en forêt si les pouvoirs publics veulent bien les y aider. D'après M. Rioux et autres politiciens de l'Union « catholique » des cultivateurs, il suffirait d'un bon gouvernement à Québec (comme disait Pilate, qu'est-ce qu'un « bon journal » et qu'est-ce qu'un « bon gouvernement »?) pour placer tout de suite sur la terre cinquante mille fils de cultivateurs. A lire ces opinions, on ne se douterait guère de la vérité, qui est que, même parmi ceux qui n'auraient pas objection à tirer leur subsistance du sol, il n'y a pas, aujourd'hui, un chômeur sur cinquante, un fils de cultivateur sur vingt, qui consentirait à entreprendre la mise en culture d'une terre boisée.

Le problème de la colonisation, dans le Québec, ce n'est pas principalement la prise de possession des terres boisées, que personne — anglais, allemand ou juif — ne viendra jamais nous disputer, et que nous pourrions toujours peupler en y mettant le prix. Ce n'est pas non plus le repeuplement des terres pauvres, dans les anciennes paroisses, car la plupart se repeupleront d'elles-mêmes le jour où l'agriculture sera devenue plus scientifique et plus payante. C'est la mise en valeur des bonnes terres, qui, en permettant l'établissement de cinq millions d'habitants dans l'espace qui en nourrit aujourd'hui deux millions, conservera à « la Race », comme ils disent, la vitalité, le dynamisme dont elle a besoin pour ne pas mourir en enfance et, par conséquent, faire inutilement le sacrifice de ses dix millions de dollars.

Dans le Québec, la division cadastrale des terres (40 arpents x 4 ou 30 x 4), établie à une époque où la culture intensive n'existait pas et où, d'autre part, le voisinage de l'Indien exigeait les peuplements ramassés, n'a plus sa raison d'être. Presque partout, le croît naturel de la population a amené le partage des fermes de quatre arpents de large en rubans de deux arpents, parfois d'un arpent, sur trente ou quarante, dont les clôtures, les fossés, les chemins de charroi, prendront une partie appréciable, et que l'habitant ne pourra cultiver qu'avec une perte énorme de temps et de mouvements. Chose curieuse, le morcellement en bandes étroites continue à mesure que se propage l'enseignement de l'économie rurale, laquelle, à notre humble avis, devrait consister surtout à calculer son travail de manière à en tirer le meilleur rendement possible. Presque partout, en notre province, mais principalement dans le voisinage des villes (pour Montréal ce voisinage est compris dans un rayon de quarante ou cinquante milles), la famille, par une culture scientifique, pourrait vivre avec la moitié de la terre qu'elle possède: aux portes de Montréal, et sur la rive droite du fleuve comme dans l'île de Montréal et l'île Jésus, on voit des fermes reprises, dans leur partie supérieure, par les aulnes ou par la vaine pâture. Mais comment morceler de nouveau une terre qui, de par son peu de largeur, n'est déjà plus cultivable?

Le remorcellement et la colonisation des bonnes terres — des terres présentement habitées — pose une multitude de problèmes qui se rattachent aux trois suivants:

1° Instruction technique de l'agriculteur, qui lui permette de vivre avec trente, quarante ou soixante arpents de terre tout aussi convenablement qu'il vit aujourd'hui avec le double. Pour impartir cette instruction à ceux qui en ont besoin, il sera peut-être nécessaire d'établir dans quelque lieu stratégique, avec le concours du gouvernement et, s'il le faut, au moyen d'expropriations, des colonies d'agriculteurs étrangers habitués à la culture intensive de domaines encore plus restreints. L'Etat fédéral, qui a lui-même tant d'intérêt à détourner les populations agricoles de l'Ouest de la culture extensive, ne s'opposera pas à cette expérience, nullement incompatible avec le maintien de la politique d'immigration actuelle.

2° Etablissement d'un crédit provincial et bon marché à l'agriculture, pour

permettre au fils de cultivateur le dédoublement des bâtiments et du matériel de ferme. Ce crédit pourrait et devrait être dispensé par des banques hypothécaires auxquelles le gouvernement prêterait à 3½, 4 ou même 4½%, à charge de représenter à ½% de plus, et dont le capital-actions servirait de caution à l'emploi des fonds, dans une proportion déterminée. Ces banques, assujetties à un contrôle rigoureux, auraient, pour les guider dans leurs placements, le concours de comités locaux ou régionaux dont feraient partie d'office, entre autres, les agronomes officiels et des membres du clergé paroissial. Le prêt serait d'abord consenti à titre précaire, pour un, deux ou trois ans; à l'échéance, sur avis favorable du comité consultatif, il serait renouvelé pour une période beaucoup plus longue (quinze, vingt ou vingt-cinq ans) moyennant les amortissements d'usage, avec stipulation d'un droit de résiliation en faveur de la banque si le comité consultatif estime l'intérêt de celle-ci compromis par la faute de l'emprunteur, ou par suite de décès ou autrement. Un tel régime assurerait, croyons-nous, la sécurité du prêt, et le ferait en outre profiter à l'avancement de la science agricole. A supposer que l'intervention du comité consultatif eût parfois pour résultat de faire déposséder un cultivateur négligent, prodigue ou « sans dessein », au profit d'un cultivateur présentant les qualités opposées, où serait le mal? Si jamais la nécessité de la survivance du plus digne a existé, c'est bien aujourd'hui, dans le Canada français et dans la pratique de l'agriculture. Du reste, le comité consultatif pourrait être, dans certains cas, investi d'un droit de veto suspensif ou absolu. Sur ce point comme sur bien d'autres, les modalités du régime seraient à régler.

3° Etablissement, d'après un système à étudier, d'une nouvelle voirie vicinale (par le travers des terres) qui mettrait le crédit public à contribution, quoique, de toute évidence, dans une moindre mesure que la voirie actuelle. A cette fin, autoriser législativement les contribuables à décréter, par un vote de simple majorité, la création de cette nouvelle voirie.

Cette politique ferait naître de nouvelles impositions; du moins la chose est à prévoir, notamment pour ce qui est de la voirie. D'autre part, réparties entre une population double, les impositions existantes diminueraient d'autant.

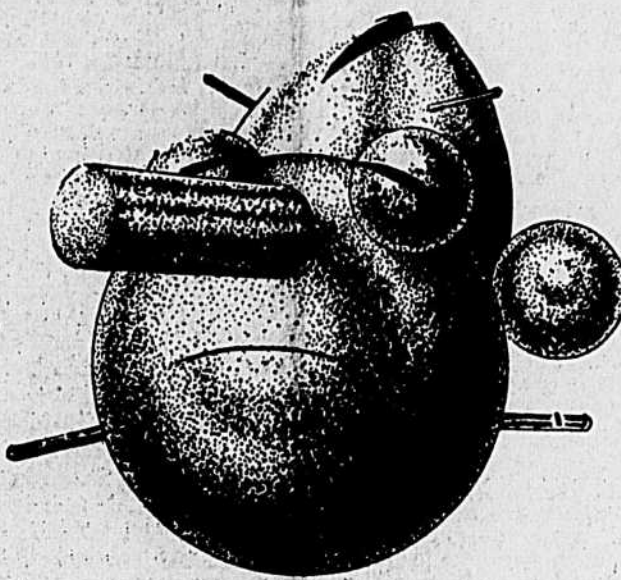
Un homme politique éminent, à qui nous exposons sommairement notre idée, eut un haussement d'épaules bien compréhensible: « Mon Dieu, dit-il, cela, c'est une affaire de cinquante ans. » D'abord, ce n'est peut-être même pas l'affaire de vingt-cinq ans. Ensuite, si nous avons à choisir entre une politique de colonisation de la forêt qui sera, malgré son ampleur relative, un simple expédient, et une politique de colonisation des bonnes terres qui équivaut, en vingt-cinq ans ou en cinquante, peu importe, à la rénovation économique du Canada français, notre choix est tout fait.

Du reste, il ne s'agit pas de savoir si, avec ses dix millions de dollars, le gouvernement de Québec ne réussira pas à implanter quelques milliers d'agriculteurs de plus dans la forêt: il s'agit seulement de savoir si, avec sa population actuelle, dispersée, pauvre, vulnérable de tout côté, incapable de réagir à la française contre les multiples influences de dénationalisation et d'abâtardissement qui l'assaillent, le Canada français a des chances de créer un type de civilisation qui vaille la peine d'être défendu. A cette question, nous n'hésitons pas à répondre: — Non!

Le peuplement des bonnes terres n'exclut pas celui des terres boisées, mais il est le seul qui puisse assurer notre survivance.

Olivar ASSELIN

DEMAIN

Différence d'esprit,
différence d'attitude
par Olivar ASSELIN

Le pif volcanique

Pour un Conseil
National Économique

XIII

Il faudrait sans doute de nombreux articles pour préciser le fonctionnement possible du Conseil National Économique tel que nous l'avons décrit rapidement. Mais, outre que le lecteur ne saurait être importuné plus longtemps par une étude déjà longue, il va de soi qu'en vertu des principes dont nous nous sommes réclamés, l'organisme en question constituerait le premier problème qu'aurait à résoudre les membres du Collège Économique.

Pour nous bien faire comprendre, cependant, nous croyons nécessaire d'ajouter quelques indications décousues qui, si l'occasion s'en présente, seront traitées séparément par la suite.

Le projet du Conseil National Économique tel que nous le concevons prévoit d'abord la consultation technique des gouvernements provinciaux et fédéral en matière économique, mais selon un mode rationnel et permanent. Il y a bien ici et là des « Brain Trusts » qui sont organisés à même les cadres politiques d'un parti. Mais ceux qui en ont choisis les membres ne cherchent nullement, par leur intermédiaire, à connaître la vérité économique; ils veulent seulement obtenir d'eux les moyens techniques de réaliser leurs programmes électoraux, d'essayer les combinaisons invraisemblables de leur crû, de faire triompher, coûte que coûte, leurs opinions et les intérêts de leur parti.

Nous voudrions, autant qu'il est possible, décaler les activités économiques du domaine de l'opinion. Nous estimons qu'il n'est pas question d'avoir une opinion devant des gens qui ont faim, par exemple. Ils ont faim, c'est une certitude. A celle-là s'en ajoute d'autres concomitantes qui imposent une certaine solution. Une fois encore ce ne sont point les politiciens qui peuvent la trouver; et souvent même, lorsqu'ils la connaissent, se voient-ils dans l'impossibilité de l'appliquer, pour des raisons de principes politiques ou par respect humain de parti.

C'est ce qui nous conduit à vouloir, pour ce Conseil économique, plus qu'une simple valeur consultative. Il lui faut un pouvoir quasi-législatif. Le régime de simples suggestions ferait avorter quantité de projets raisonnables. Il faut qu'un Conseil National Économique ait droit de décision. Nous prétendons, par exemple, qu'aucun parti politique ne devrait s'opposer à une mesure réclamée à l'unanimité par les membres du Conseil Économique, et même qu'une décision prise par eux à une majorité de 85 ou 80 pour 100 justifie amplement la passation d'une loi.

Pour ne point déroger aux sacro-saints principes démocratiques et à seule fin de laisser aux chambres législatives le pouvoir qu'elles croient détenir, nous pensons qu'une décision du Conseil Économique (unanimité ou telle majorité à déterminer) devrait être endossée par le Conseil des Ministres qui en ferait un « projet de loi du Gouvernement » soumis à l'approbation des chambres en posant la question de confiance.

Par le fait de ses ramifications, le Conseil Économique devrait même, dans une certaine mesure, aider le pouvoir coercitif puisqu'il aurait continuellement sous observation la vie économique de la nation et des nationaux. Il ne s'agit en aucune manière d'organiser l'espionnage, mais seulement de dépister la fraude et d'éviter que la liberté de l'un envahisse celle de plusieurs autres.

D'aucuns penseront peut-être que les nombreux tentacules d'un tel Conseil économique constitueraient un organisme gênant, compliqué et d'une efficacité très lente, en supposant qu'elle en ait quelque une. A cela nous répondons que la France, par exemple, n'a jamais eu à regretter l'organisation administrative du pays en départements, arrondissements,

cantons et communes. Il est évident que l'administré s'en plaint fréquemment, d'abord parce qu'il est français, et de plus parce que les politiciens jouent à plein rendement dans ce système. Mais la politique n'ayant rien à voir dans le Conseil économique tel que nous le réclamons, nous pensons que la centralisation de la responsabilité à travers la distribution du travail tendrait à une coordination plus rationnelle des « forces vives » de la nation, aboutissant à la cohésion effective malgré l'individualisme.

D'ailleurs à chaque palier de l'organisme une compétence particulière serait allouée. Il est évident qu'un curé de paroisse voulant construire une église, faire une « répartition », des emprunts, etc., n'aurait pas à attendre d'Ottawa l'autorisation de le faire. Il pourrait être du ressort des bureaux régionaux et provinciaux d'en décider.

Quant à la lenteur avec laquelle les décisions pourraient être prises, — ce qui n'est pas certain, surtout quand l'organisme aurait connu quelques années d'expérience et de mise au point, — nous pensons qu'il est infiniment préférable de retarder de deux ou trois mois la constitution prudente et rationnelle d'une compagnie, que de la laisser rapidement compromettre ses propres intérêts, ceux de la branche industrielle ou commerciale à laquelle elle se veut rattacher, ceux d'une population régionale qu'elle risquerait impunément d'enrichir puis d'appauvrir.

André VERRIER

(à suivre)

Menace
d'hégémonie

Les voyages diplomatiques entrepris par le nouveau chancelier d'Autriche indiquent nettement à quel point la crise est devenue sérieuse en Europe centrale, dans cette région danubienne, objet des convoitises de l'Allemagne et de l'Italie. Le plus grave problème de l'heure n'est pas de maintenir la Russie à distance respectueuse de Genève, puisqu'elle s'y trouve en fait, si non en droit; ce n'est pas de tenir en lisères un communisme rouge, fort dangereux en vérité; ce n'est pas de résoudre quelques problèmes coloniaux anglo-italiens: c'est d'empêcher les nations « dynamiques » d'exercer leur dynamisme aux dépens de l'Europe en général et de la région danubienne en particulier.

Il faut, d'une part, endiguer le flot montant du pangermanisme, cette régression de la civilisation, et de l'autre, mettre un frein aux ambitions illégitimes d'une Italie qui cherche sa voie dans une direction dangereuse pour tout le monde occidental. Il faut prévenir cette reconstitution, issue du cerveau d'un fou, d'un Saint Empire Romain Germanique qui irait de la Mer du Nord à l'Adriatique et de la Manche à la Mer Noire, comprendrait 150 millions d'habitants peut-être et régirait virtuellement le monde. Il faut également prévenir cette marche vers le nord d'un pays latin qui n'a aucune affinité de race ni de religion avec la majorité des populations qu'il vise à asservir plus ou moins directement.

Dans les deux cas — menace allemande et menace italienne — on observe un fait économique qui détermine parfois sans qu'on le sache, l'orientation de la politique extérieure. En Allemagne comme en Italie, la situation

économique et financière est devenue telle que les deux pays croient trouver sur des terrains extérieurs les moyens de se libérer de la crise.

Dans le cas de l'Allemagne, on a un pays dont les moyens sont supérieurs au rôle qu'il peut jouer: dans le cas de l'Italie, c'est l'inverse. Rome veut jouer un rôle, sans en avoir les moyens. L'Allemagne cherche des débouchés qui lui permettent d'utiliser son outillage industriel exagéré. Le fascisme vise à créer un empire qui justifiera le développement économique de la péninsule. En fait, ces besoins économiques sont des conséquences directes d'un phénomène ethnographique: la surpopulation. Telle est la cause originelle du mouvement d'expansion de l'Allemagne et de l'Italie.

Cette menace se traduit par des visées politiques, inacceptables dans l'état actuel des choses. Berlin veut l'Anschluss, non seulement pour des raisons de politiques intérieures, mais aussi et surtout pour s'agrandir, pour développer ses marchés. Les visées germaniques sur l'Ukraine ne sont certes pas des chefs-d'œuvre de conceptions gouvernementales; elles ne se justifient aux yeux des Allemands que par un nouvel élargissement de ses débouchés. Et tout le reste est à l'avenant. A côté de la mystique raciste, utilisée comme moyen seulement, on entrevoit les tendances réelles du peuple allemand, entraîné vers la victoire ou vers l'abîme.

L'Italie, en retrouvant une conscience nationale, infiniment éloignée de cette pseudo-conscience boche qui fait actuellement fureur, s'est engagée dans une voie aussi dangereuse dont on ne voit pas l'issue, tout au moins l'issue heureuse.

Le monde est toujours en face de quelque menace d'hégémonie. La menace actuelle disparaîtra, comme tant d'autres, sous les coups d'une coalition.

André BOWMAN

Un ami de l'ORDRE qui s'intéresse particulièrement au succès de notre journal faisait dernièrement son tour de Gaspésie. Il regrette comme beaucoup d'autres de n'avoir pu boire qu'en contravention, partout à l'est de la Rivière-du-Loup. Il n'en a pas moins remarqué à toutes les étapes que le touriste avait sa provision de gin de Kuyper, boisson favorite de l'excursionniste à cause de ses qualités et de son bon marché.

Commissaire
de la Radio-Etat

Le commissaire de la Radio-Etat, M. Thomas Maher, a démissionné. « Qui va-t-on nommer? », demande M. Louis Francœur. « Jusque-là aucun nom n'a été suggéré publiquement, bien qu'on dise que certains politiciens préparent leurs batteries. » Et M. Francœur propose M. J.-A. Gauvin, le distingué impresario québécois.

Je laisse à M. Langlois le soin d'apprécier le mérite de M. Gauvin. Il y a une chose certaine, que les « politiciens qui préparent leurs batteries » ne doivent pas oublier, c'est le désir très vif du public que M. Maher soit remplacé au bureau de la Commission par un homme compétent.

On a l'habitude de caser des politiciens en retraite dans les postes de ce genre. Il est extraordinaire qu'un politicien soit en même temps un artiste, ou plus simplement, un homme suffisamment averti des questions artistiques pour diriger avec compétence la Radio-Etat. Ce n'est pas M. Duranleau, ni M. Sauvé, ni M. Maher qui rempliront un pareil poste à la satisfaction générale. Ce n'est pas davantage M. Dupont, dont les connaissances techniques sont, paraît-il, indiscutables, mais dont le bon goût a laissé maintes fois à désirer. Nommer un homme qualifié à l'administration de la Radio-Etat, c'est le meilleur moyen de contenter, ce qui n'est pas toujours impossible, tout le monde et son père. A la veille d'une élection, c'est d'excellente politique.

D. D.

Dans la ville de l'opérette

Le gouvernement autrichien et la ville de Vienne ont décidé de financer, en commun, dans une société où ils apportent chacun un tiers des capitaux, la grande entreprise d'édition et de représentations théâtrales Marschka-Karczag. Il s'agit d'assurer, avant tout, la bonne marche du théâtre *An der Wien*, la fameuse scène où furent créés, à un siècle de distance, la *Flûte enchantée*, de Mozart, et la *Veuve Joyeuse*, de Lehár. C'est la première fois que l'Etat assiste une entreprise de théâtre privé. Le ministre du commerce est parti de l'idée que l'opérette viennoise est un des grands attraits de la ville, au point de vue touristique, étranger, et constitue une propagande naturelle pour l'Autriche.

La honte
de l'enseignement primaire

Le désordre organisé de l'enseignement à son degré secondaire vient pour beaucoup de l'anarchie qui règne à son niveau primaire et primaire supérieur. Tout se tient, de l'éducation familiale à l'éducation scolaire, en passant par l'éducation de la rue. J'ai montré que la famille, pour des raisons d'ordre matériel (ordonnance des maisons) et d'ordre moral (absence d'individualité), envoie à l'école primaire des sujets, j'allais dire des cobayes, nullement préparés à recevoir la lumière. A son tour, l'école publique poursuit cette œuvre de dévoiement. Le candidat aux études secondaires est, huit ou neuf fois sur dix, un esprit aux réactions laborieuses, où les notions primaires de français, de géographie, de mathématiques, seront à reprendre presque en entier. A cet avilissement de l'enseignement primaire, il y a plusieurs raisons, dont la principale est qu'on n'y exige des instituteurs aucun certificat de compétence, sauf un diplôme pour la frimpe, récompense d'un effort de mémoire aux examens du brevet. C'est prouvé que la plupart des diplômés de l'Ecole Normale ne savent même pas manier les quinze élèves qui leur sont confiés dans la classe de didactique. On voit cette chose éœurante: des instituteurs diplômés faisant leur apprentissage pédagogique, pendant deux ans ou plus, au détriment des élèves. Même stupidité, même négligence criminelle dans le choix des commissaires d'écoles, surtout des commissaires de l'école rurale. Dans un alerte et vivant réquisitoire (1), l'abbé La Palme a montré naguère la pitié de l'école du rang, commissaires ignares et vaniteux (souvent des hommes de profession libérale, qui n'entendent rien à l'enseignement rural), sortes de mannequins pour jours de fête et comices agricoles; institutrices choisies au petit bonheur et sous-rémunérées. Enfin, à l'origine de cette anarchie générale, il y a le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui régit l'économie de l'école primaire. C'est une absurdité que des hommes de profession libérale, avocats ou magistrats, aient droit de veto dans une question à laquelle rien, ni leur éducation ni leurs études, ne les prépare. Des éducateurs comme MM. Maurice et Desrosiers, avertis du problème de l'école primaire, jouent les figurants dans cette comédie.

Un jeune instituteur de Saint-Jean (Québec), qui se plaignait à nous il y a quelques mois du désordre de l'enseignement primaire, estimait qu'un ministère de l'Instruction publique arrangerait les choses. L'Instruction primaire aux mains de l'Etat (2), avec ses corollaires presque inévitables, l'école obligatoire et le nivellement des programmes, nous en ferait voir de belles. Ce qu'il nous faut, c'est d'abord un Comité catholique composé d'hommes renseignés sur les besoins de l'école primaire, comme il nous faut un Conseil de l'Enseignement secondaire composé d'hommes avertis des besoins de la culture supérieure; il nous faut une Commission scolaire qui fasse passer l'organisation spirituelle et morale de l'enseignement avant son organisation matérielle et comptable; il nous faut une véritable Ecole Normale Primaire, dont les brevets ne soient pas, comme aujourd'hui, accordés à l'impéritie ou à l'ignorance; il nous faut un enseignement dispensé par des instituteurs convenablement rémunérés, et, dans les campagnes, un enseignement profondément ruralisé.

Nous avons l'enseignement que mérite notre régime démocratique, où l'arrièrisme boucalle le mérite et le savoir. Il est arrivé récemment qu'on a élu à Lachine, suivant le mode du suffrage universel, comme on sait, un commissaire d'écoles qui ne savait ni lire ni écrire, au sens littéral de ces deux mots. Ce sont des choses dont il vaut mieux ne pas se vanter.

Lucien PARIZEAU

(1) *Pèlerinage à l'école du rang*, Editions Albert Lévesque, Montréal.

(2) Même remarque quant à l'enseignement secondaire d'Etat.

Le genièvre (gin) de Kuyper fut le premier connu au Canada et il reste le favori de « nos gens ». C'est une boisson de gentleman, à prix populaire.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Deux de nos valets

I. — Joseph

Joseph, celui de l'Ancien Testament, avait prévu la disette du blé en Egypte. Notre Joseph à nous, Arthur Sauvé, pour l'appeler par son nom, n'a pas prévu la disette des timbres commémoratifs de Jacques Cartier au Canada, en l'an de grâce 1934. Peut-être quelqu'un de nos lecteurs a-t-il vu un timbre de trois sous à l'effigie du découvreur du Canada? Pour ma part je n'ai vu que la photographie qu'en a publiée un journal. Et il paraît que je ne suis pas seul dans mon cas. Depuis plusieurs jours, deux journaux, l'ACTION CATHOLIQUE et le DROIT, se plaignaient du fait qu'au moment où les fêtes officielles du quatrième centenaire allaient commencer, il n'était plus possible de se procurer ces timbres. C'était la disette des timbres commémoratifs. Joseph a élevé la voix, il a dicté une lettre qu'il a adressée au DROIT. M. Charles Gautier reproduit cette lettre et en reprend la substance dans les commentaires dont il la fait suivre et qu'on va lire:

Qu'il n'y ait pas eu de mauvaises intentions, que le ministère des Postes ait cru agir pour le mieux, nous voulons bien le croire, mais le fait que nous avons enregistré demeure et nous pouvons en découvrir la raison dans les renseignements mêmes que M. Sauvé nous fournit. Celui-ci déclare que l'émission du timbre de Jacques Cartier est la plus considérable qui ait été jamais faite d'un timbre commémoratif. Admettons-le, bien qu'il nous semble que celle des timbres mis en circulation en 1927, pour commémorer le sixième centenaire de la Confédération, fut beaucoup plus importante.

Mais cette émission d'un timbre marquant l'événement le plus important de notre histoire est-elle si considérable que cela? 10,300,000 timbres, voilà un chiffre qui paraît gros. Cependant, il ne représente même pas le chiffre de la population totale du pays. A peine un timbre de trois sous par tête lorsque chaque personne au Canada dépense chaque année, en timbres-poste, une moyenne de \$3.56, c'est-à-dire que nous comprenons qu'il y ait disette.

Une autre raison de cette disette, nous la trouvons dans la manière dont les réquisitions de timbres de trois sous ont été remplies. La réponse à ces réquisitions s'est faite d'une manière uniforme: chaque bureau de poste, qu'il soit de Québec, d'Ontario ou de Colombie britannique, a reçu deux tiers de timbres ordinaires et un tiers de timbres commémoratifs.

Il était évident que la demande des timbres de Jacques Cartier ne serait pas la même dans les provinces anglaises que dans Québec. Il est donc arrivé ce qui était facile à prévoir, c'est-à-dire que les premières ont eu assez de timbres commémoratifs et que Québec en a manqué. Bien que l'émission de ces timbres ait été assez restreinte, on aurait pu, en usant d'un peu plus de jugement, en faire une meilleure distribution.

M. Sauvé nous dit qu'il reste encore environ 900,000 timbres de Jacques Cartier à la disposition du public. Comment se fait-il que nous lions dans l'Action catholique d'hier, sous la signature de E. L.: «D'autre part, on nous écrit d'une paroisse du Bas St-Laurent qu'un maître de poste ayant demandé des timbres commémoratifs a reçu pour réponse qu'on ne pouvait pas lui en procurer, l'émission étant épuisée?»

Conclusion: de M. Gautier:

Les plaintes que nous avons enregistrées au sujet des timbres de Jacques Cartier n'étaient pas sans fondement; d'après les renseignements que nous donne le ministre des Postes, elles étaient inevitables.

La nôtre: une gaffe de plus, Joseph.

II. — Canut

On a deviné que Canut, c'est l'amiral Duranleau — nom prédestiné pour un ministre de la Marine. C'est au DEVOIR que nous sommes redevables de cette trouvaille comme aussi de la pittoresque expression: «Il nous fallait quatre as, nous avons tiré trois valets.»

Canut est parti pour Gaspé où il amènera le beau temps, dit Pamphile-le-Grincheux.

Il fera beau dans le golfe, à l'occasion des fêtes de Gaspé. Notre roi Canut ne sera-t-il pas là, — notre ministre de la Navigation?

Se rendra-t-il compte, chemin faisant, de l'état du fleuve, des conditions du chenal et de l'élévation du niveau? Il sera loin, en tout cas, du port de Montréal et des experts qu'il a fait nommer pour étudier le problème du niveau de l'eau dans notre port. Délivré de sa présence, la commission d'experts pourra poursuivre en paix son travail. Et pendant que Canut amènera le beau temps à Gaspé, souhaitons qu'il pleuve aux sources du Saint-Laurent, car ce serait sûrement le meilleur moyen d'élever le niveau du fleuve sous le règne de Canut dernier.

La commission travaille sans bruit, nous apprend la PRESSE.

Quoi qu'elle ne fasse pas beaucoup de bruit, la commission fédérale qui s'occupe de la question du niveau de l'eau dans le port de Montréal accomplit, assure-t-on, de bonne besogne. Etiable, comme on sait, en janvier dernier par l'honorable Alfred Duranleau, ministre de la Marine, à la suite de maintes requêtes adressées au gouvernement, en particulier par la Fédération des armateurs, elle s'est mise au travail sans tarder et aujourd'hui elle peut rapporter progrès.

Le premier soin de la Commission a été de réunir et de coordonner les renseignements de toutes sortes obtenus jusqu'ici sur ce problème du niveau de l'eau dans le port de Montréal par les différents services techniques sous l'autorité du gouvernement d'Ottawa. En même temps, sept équipes font des relevés à divers endroits du lac Saint-Pierre, des Grands Lacs et de la rivière Ottawa, afin d'établir, si possible, les véritables causes de la baisse du niveau dans le port montréalais et de suggérer des remèdes appropriés.

Ces travaux de recherches imposent à la Commission constituée par l'hon. M. Duranleau une très lourde responsabilité. On lui demande de tirer au clair un problème dont la solution intéresse, à vrai dire, toutes les sections du Dominion, un problème national. Car, il est évident que la route du Saint-Laurent devenait dan-

gereuse pour la navigation intérieure et que si le port de Montréal se trouvait incapable de recevoir les vaisseaux qui doivent s'y rendre, la prospérité canadienne en général aurait à en souffrir, parce que nous aurions perdu un de nos principaux moyens d'activité commerciale.

Il faudra donc, à tout prix, régler cette question du niveau de l'eau dans le port de Montréal et le long du Saint-Laurent.

Les malins diront que si, comme le dit la PRESSE, la commission travaille sans bruit, c'est sans doute pour faire oublier son existence et permettre que son rapport passe inaperçu. De cette façon le ministre pourra dormir tranquillement sans avoir à se dérangier pour élever le niveau de l'eau dans notre port. D'ailleurs la commission ne fera qu'indiquer des causes et «suggérer des remèdes». Cela fera un rapport de plus sur quoi associer Canut et élever un peu son trône vacillant. En attendant, Canut navigue et amène le beau temps quand il faudrait de la pluie, il fait briller le soleil pendant que les navigateurs, les vrais, manquent d'eau pour faire voguer leurs navires.

Ainsi, dans l'Empire de la Gaffe, on manque de timbres à l'effigie du premier navigateur lauréat par la grâce du ministre Joseph dit Sauvé et on manque d'eau pour naviguer dans le port de Montréal par la grâce de Canut dernier.

Et pendant ce temps, que fait le troisième valet? Il attend la prochaine récolte des melons dits *honey dew* du pré d'Oxford, ne bouge pas, ne dit mot pour ne pas ajouter aux gaffes des deux premiers; et il écoute ceux-ci chanter, entre la ballade au Sphinx et une chanson de «cageux»: «Avoir un bon copain...»

L'Enquête sur l'électricité

Elle fera couler beaucoup d'encre.

A peine le Gouvernement a-t-il nommé les commissaires que déjà les journaux engagés d'ardentes polémiques. Que sera-ce quand la commission d'enquête abordera la question!

Naturellement, l'accueil des journaux aux commissaires se ressent beaucoup de la couleur politique et de la tendance plus ou moins collectiviste de ces journaux. J'ai montré samedi comment la PATRIE avait reproché à l'ACTION CATHOLIQUE de préjuger de l'opinion personnelle des commissaires pour condamner d'avance leurs recommandations. L'EVENEMENT n'a pas été moins sévère pour son confrère québécois et ces deux quotidiens sont déjà engagés dans une polémique où les gros mots ne se sont pas fait attendre. Après l'article de M. L'Heureux que j'ai cité ici avec les commentaires de la PATRIE, L'EVENEMENT entre en guerre de la façon suivante:

Il est entendu qu'une certaine catégorie de journalistes sectaires est incapable de rendre justice à M. Taschereau et à son gouvernement. Dans cette classe, il se trouve, comme par hasard, la plupart des rédacteurs, qui, depuis bientôt quinze ans, font de l'agitation politique dans les colonnes de l'Action Catholique. Les derniers venus ne sont ni plus ni moins hostiles que leurs devanciers. On dirait, tout simplement, qu'ils obéissent fidèlement à un mot d'ordre. Comme ces gens sont censés faire du journalisme d'idées pour le compte de la religion, on se demande comment leur rôle de critiques outranciers de toute autorité civique peut se concilier avec leur rôle de serviteurs de la vérité et de l'équité?

Après quoi, comme la PATRIE, L'EVENEMENT reproche à l'ACTION CATHOLIQUE de vouloir repousser d'avance les conclusions de la commission; il cite un des passages reproduits ici et continue:

Ainsi donc, d'après l'Action Catholique, qui colporte des propos injurieux autant qu'injustes, la Commission d'enquête sur le problème de l'électricité se composerait d'un antitrust et de deux trustards. Parce que M. Frigon n'aime pas l'étatisme, on met en doute la valeur du jugement qu'il pourrait porter sur les questions qui lui seront soumises. Cette réputation des tribunaux ordinaires ou extraordinaires du pays n'est pas un cas isolé dans les colonnes du journal cité. On y a déjà laissé dire que les juges y étaient au service des trusts, comme on y dit aujourd'hui que «tous les hommes influents de notre race» ont vu leurs services retenus par les monopoles. C'est de la bile qu'on déverse à jet continu sur tous ceux qui ne font pas partie d'un petit cercle sectaire. Pour marquer l'ineptie de la critique et de la méthode de l'auteur de cet article de l'Action Catholique, nous rappellerons que, dans un communiqué officiel, l'Episcopat canadien mettait naguère les catholiques en garde contre les ennemis perfides du régime capitaliste et les champions de l'étatisme. Parce qu'ils ont un jour exprimé ces idées générales, ces-que tel ou tel des Evêques ou Archevêques de la province de Québec sont incapables à juger à son mérite la question de l'électricité? Et sont-ils inclus, dans la pensée du rédacteur de l'Action Catholique, parmi «tous les hommes influents» qui ont subi l'influence du trust?

Sous ce coup de cravache, l'ACTION CATHOLIQUE riposte par la plume de son directeur, M. Jules Dorion. Celui-ci fait mine de s'étonner que l'EVENEMENT se soit tellement ému de l'attitude de l'ACTION CATHOLIQUE et, avec sérénité, s'élève très haut dans le domaine des généralités, écrit que la seule nomination d'une commission d'enquête n'a pas réglé le problème de l'électricité (on s'en doutait), ajoute, non sans raison, qu'on a le droit d'être sceptique jusqu'à la fin de l'enquête et formule un espoir...

Nous formulons seulement l'espoir que les membres de la Commission, si on leur en laisse la liberté, n'étudient pas seulement le problème à la lumière du bilan des compagnies.

Ce n'est pas la faute des consommateurs s'il y a eu de l'eau de versée dans les stocks, et si de malheureux épargnistes ont payé cent dollars pour ce qui en valait vingt-cinq. Ce n'est pas la faute des consommateurs si de petites compagnies, qui s'occupaient à la tâche, ont été absorbées au prix fort par de grosses, qui font maintenant état du coût élevé de la distribution rurale, pour continuer de tenir la dragée haute aux consommateurs des villes.

Beaucoup de marchands, d'industriels, de financiers ont subi de lourdes pertes parce que leurs calculs étaient faux ou imprudents; on les a laissés se débattre, même se noyer; il ne faut pas que ceux qui ont péché dans le domaine de l'électricité soient seuls tabous. Ce serait créer, ou plutôt prolonger un mal qui nous con-

duirait vite à la pire des calamités sociales; car s'il est une richesse nationale pour le Canada, spécialement pour la province de Québec, c'est bien l'électricité; si les désavantages que le climat et l'absence de certains produits valent au Canada et spécialement à la province de Québec, peuvent être compensés, c'est bien par l'électricité.

Le plus vite donc le problème dont elle est l'objet sera réglé pour l'avantage du plus grand nombre, le plus tôt l'ouvrier canadien, le manufacturier canadien, le commerçant canadien pourront soutenir la concurrence contre des pays qui ont sur nous l'avantage de la douceur du climat et de la surabondance de certains produits; car alors le chômage aura cessé d'être une cause de ruine pour nous, la nature nous fournira une force motrice inépuisable et à un prix de revient minimum, et le gouvernement lui-même sera soulagé de sa charge la plus onéreuse, puisqu'il n'aura plus à traîner le boulet de l'aide aux chômeurs.

L'EVENEMENT trouve que cela ne justifie pas l'attitude antérieure de M. L'Heureux et riposte par un article intitulé «Esprit oblique et biscomu». Rien que cela!

Le directeur de l'Action Catholique enlève la plume à son assistant gaffeur pour essayer de couvrir l'odieux libelle collectif et particulier commis contre «tous les hommes influents», qu'il prétend plus ou moins compromis par ce qu'il appelle les trusts. Son article porte sur dix sujets plutôt qu'un, tous en dehors de la question. C'est un embrouillamini où se confondent le respect du dynamisme, le prix du charbon, le problème économique. Ses équivoques cachent mal sa mauvaise foi. Pour le rappeler au fait, nous citons de nouveau le passage injurieux qui a provoqué notre protestation:

Ici l'EVENEMENT reproduit de nouveau le passage cité la veille, et continue:

Si l'auteur de cette insulte avait à cœur de réparer son injustice, il conviendrait loyalement de sa faute et s'en excuserait comme un homme. Cela vaudrait mieux que de se dérober derrière son impensable maladroitness. Par contre, si personne n'intervient pour dégrader l'Action Catholique de la responsabilité de quelques-uns de ses rédacteurs, il sera permis de croire qu'il n'y a pas d'équité à attendre jamais de sa direction. Cette façon de pratiquer le journalisme ne fait honneur ni à la profession ni à la nationalité. Mais le moment est probablement bien choisi pour faire éclater l'impudence de certains dégringolés hypocrites, qui ne respectent pas leur enseignement.

Nous laissons naturellement à l'EVENEMENT la responsabilité de ses affirmations, en particulier sur les questions de «libelle collectif» et d'«insulte». Mais la véhémence de cette première passe d'armes au sujet de l'enquête sur l'électricité permet de présumer que qui pourra se passer d'ici la fin de l'enquête, c'est-à-dire d'ici janvier. Avouons que c'est une bien mauvaise manière d'aborder l'étude d'un problème aussi important et aussi complexe. Il y a bien peu de chances pour que cette enquête aboutisse au meilleur résultat dans l'intérêt public si cela continue de ce train et si, comme il faut s'y attendre, aux querelles de journaux et aux oppositions d'opinions s'ajoutent les appels aux passions populaires contre les grandes compagnies.

Le JOURNAL nous donne une idée de la loyauté et de l'absence de parti pris avec lesquelles il entend discuter cette question dans un article d'une mesquinerie, d'une partialité et d'une étroitesse telles que je préfère n'en pas citer une ligne.

Au SOLEIL, naturellement, on est beaucoup plus pondéré, la seule composition de la commission d'enquête est un motif de confiance et une raison d'optimisme.

La commission se compose donc d'un honnête homme et de deux experts qui présentent l'une des plus judicieuses sélections que l'on ait pu réaliser.

Elle possède indiscutablement toute la compétence indispensable à une enquête de cette nature, engagée dans un problème très difficile, compliqué à l'excès par les passions, d'un problème économique ayant tout, tellement défigurée par les querelles de parti qu'il est presque devenu un problème politique.

La compétence n'est pas tout. L'impartialité des jugements doit s'y joindre.

Ceux qui ne reconnaissent pas l'impartialité de cette commission sont tout simplement des esprits morbides. Alors pourquoi s'en préoccuper, écrit le SOLEIL avec dédain?

Les municipalités reconnaissent l'impartialité de M. Lapointe. Nous ne voyons pas quant à nous pourquoi on ne reconnaîtrait pas celle de ses collègues. Les querelles de parti se sont tellement envenimées dans certains clans que l'on en est venu à mettre en doute l'intégrité et la bonne foi de tous ceux qui les contredisent et même de ceux qui ne pensent pas ouvertement comme eux. De sorte qu'il faudrait dorénavant, en présence d'un inconnu, non pas admettre tout d'abord son intégrité, mais sa vénalité et sa lâcheté.

C'est aller un peu loin. Ce n'est pas une attitude sociale, encore moins chrétienne.

Mais pourquoi se préoccuper de ces esprits morbides? Les trois commissaires présentent, aux yeux de tous les gens de bonne foi, des garanties de compétence et d'intégrité qui nous assurent que leurs travaux nous apporteront des réalités et des constatations authentiques. On ne peut raisonnablement demander ni plus ni mieux.

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Même refrain à la TRIBUNE.

Personne, à moins d'être mu par le plus mesquin parti pris, n'osera douter des grandes qualités de M. Lapointe. Son impartialité, dans les questions de toute nature, est admise même par ses plus vigoureux adversaires, et quant à ses connaissances légales, politiques et sociales, elles sont vastes. M. Lapointe est depuis plusieurs années déjà le bras droit du chef de l'Opposition fédérale, M. Mackenzie King, et, à Québec, le premier ministre M. Taschereau le tient en très grande estime.

Le président de la Commission de l'électricité partagera dans une certaine mesure sa nouvelle tâche avec M. Augustin Frigon, directeur de l'enseignement technique de la province, et le pouvoir du président et de chacun des commissaires étant aussi étendu que possible, on peut être sûr qu'à toute fin pratique le problème de la production et de la vente du fluide électrique, en cette pro-

vince, sera étudié et bientôt résolu à la satisfaction du plus grand nombre.

Tous ces mots déjà! Et l'enquête n'est pas encore commencée! Nous pouvons nous attendre à en voir de belles... Le plus malheureux, c'est que cela risque de fausser complètement les résultats.

Deux fois enléré

Projet original du procureur général de l'Ontario pour mettre fin aux enlèvements: confisquer la fortune de l'enléré». E. L. signale ce projet à l'ACTION CATHOLIQUE.

Le Procureur général d'Ontario a peut-être raison de préconiser contre les bandits coupables d'enlèvements l'immobilisation temporaire des capitaux appartenant aux familles qui veulent faire chanter ces malfaiteurs de la pire espèce.

Quand les bandits sauront que la famille en pleurs ne peut payer aucune rançon, ils hésiteront probablement à commettre l'un des crimes les plus abhorrés par toute la société.

Si ce moyen est le meilleur, qu'on le prenne au plus tôt, car la multiplication des enlèvements n'est pas à la louange de notre civilisation.

Ce projet ne paraît pas insensé. L'enlèvement de la fortune par l'Etat après celui de l'individu par les bandits! Seulement, si jamais on recourt à ce moyen, il faudra lui donner une large publicité pour que les ravisseurs sachent bien qu'ils n'ont pas un sou à retirer et ne tuent inutilement leur victime. Autant il importe de tenir secrètes les pistes que suit la police à la recherche des bandits, comme le faisait remarquer l'autre jour notre directeur, autant il faudrait crier sur les toits que l'Etat a confisqué la fortune de la victime. Sans cela le moyen pourrait devenir plus dangereux qu'efficace.

Le droit de vote

La jeune république espagnole croit empêcher la gabegie en privant les grands entrepreneurs de travaux publics de leur droit de vote. A l'ACTION CATHOLIQUE, E. L. doute de l'efficacité de ce moyen.

Depuis la révolution, au cours de laquelle se sont commis les crimes familiaux à tous les révolutionnaires, l'Espagne revient à une politique de plus en plus pondérée.

Déjà, l'Espagne commence à comprendre que les entrepreneurs de grands travaux publics posent un sérieux problème de morale électorale dans une démocratie. Elle se propose, en conséquence, de leur enlever le droit de vote dans les circonscriptions où s'exerce leur activité.

Le moyen est-il efficace? Nous en doutons un peu. Mais il vaut la peine de noter le cas, pour l'édification de ceux qui nous croiraient seul à soupçonner les entrepreneurs de grands travaux publics de troubler le bon fonctionnement du suffrage populaire.

E. L. se croit seul à dénoncer la gabegie des grands entrepreneurs. Et pourtant il lit l'ORDRE et quelques autres journaux, ce brave. Mais se dire le seul à dénoncer des abus, cela fait si bien aux yeux des lecteurs... Quant à l'efficacité du moyen employé en Espagne pour mettre ces entrepreneurs à la raison, on en doutera beaucoup, d'accord avec E. L. Car son droit de vote, le grand entrepreneur doit y tenir beaucoup moins que l'humble prolétaire. Il a tant d'autres moyens d'agir sur les gouvernements et de les faire marcher...

De la critique
Professeurs et artistes
étrangers

M. Gingras de l'EVENEMENT commentait une Tribune libre parue dans un autre journal. Le correspondant se plaignait du fait que la province de Québec reçoit trop facilement des «ratés et des charlatans de la vieille Europe», et accusait les professeurs étrangers de «chercher à détruire le bon travail fait par nos artistes canadiens qui ont fait leurs preuves et qui ont produit comme élèves des artistes qui font honneur à l'art musical».

Le correspondant exagérait dans deux sens: les professeurs de musique qui nous viennent de l'étranger ne sont pas tous ratés et des charlatans, bien qu'il y en ait un certain nombre parmi eux, et les professeurs canadiens ne sont pas tous des as, loin de là. Cette réserve faite, voyons les observations de M. Gingras.

Nous n'avons pas tel de loi empêchant les étrangers d'y venir exercer leurs professions, dans tous les cas cette profession. Du reste les questions légales ne sont pas à traiter dans cette chronique. Reste la question artistique. C'est de la question du public lui-même qui juge en dernier ressort et qui a droit à un professeur de son choix. Pour le guider, la critique est nécessaire, et, précisément, c'est cette utile critique qui n'existe pas chez nous.

Et il ajoutait plus loin que ces professeurs étrangers (il s'agit sans doute plus particulièrement des Français)...

...viennent sans doute d'un pays où la critique sévère mais juste est une chose régulière. Ce qui est étonnant c'est que arrivés ici, quelques-uns de ces messieurs ne l'admettent plus.

Voilà le principal reproche que l'on peut faire aux étrangers, particulièrement aux Français et aux Belges qui viennent, en passant ou à demeure, cultiver et répandre chez nous un art (il s'agit de tous les arts, du cinéma à la «bibliothèque») dont ils tirent ou essaient de tirer un profit sans doute légitime mais qui annule le prétendu désintéressement artistique dont ils font grand état. Notre pays pètit au point de vue artistique — comme à bien d'autres points de vue — à cause de notre incapacité à admettre qu'on dise d'un mauvais musicien qu'il joue ou chante mal, d'un bon musicien qu'il peut avoir des défaillances, d'un artiste accompli qu'il s'aventure parfois dans un domaine qui n'est pas le sien, d'un excellent professeur qu'il devrait se consacrer à son enseignement et ne pas se hasarder à donner des concerts, d'un habile exécutant qu'il devrait se contenter de son rôle d'interprète et ne pas gâter de talents en donnant des leçons. L'art, sous prétexte qu'il est

hésitant, est tabou dans notre pays. Après avoir empêché la critique de naître, on en est venu à se plaindre que l'éloge même n'est pas toujours à la mesure du talent qu'on s'attribue. Il y aurait de quoi rire si ce n'était déplorable.

Le malheur, c'est que les professeurs étrangers dont parle l'auteur de la Tribune libre, commentée par M. Gingras, ont une grande part de responsabilité dans cet état de chose qu'ils ont contribué à développer alors qu'ils auraient dû être les premiers à en empêcher le développement. Seulement ils ont abusé de l'excès de sympathie que notre public est porté à manifester à tout ce qui vient de France; ils ont habitude ce même public à se contenter de peu en matière d'art; ils ont formé des élèves à leur école; ils ont substitué le cabotage à l'art véritable: ils ont développé la vanité et la susceptibilité d'une part, la naïveté et la badauderie d'autre part; ils ont longtemps tenu la critique sous le boisseau et imposé en maîtresse l'opinion que, dans un pays jeune, la critique sévère étoufferait l'art dès sa naissance et tuerait les talents avant qu'ils aient atteint leur plein développement, alors que la critique sévère mais objective, telle qu'ils la savent pratiquée chez eux, ne peut que profiter à l'art en en éloignant les parasites et que stimuler les talents véritables en les forçant à travailler. Mais beaucoup de ces professeurs étrangers sont venus ici mettre en coupe réglée un pays qu'ils savaient en friche. Ils avaient intérêt, quelques-uns d'entre eux du moins, à préparer l'opinion que la critique est nuisible parce qu'ils n'auraient pu y résister ou parce qu'elle aurait découragé des élèves qu'ils savaient dépourvus mais qu'ils ne voulaient pas renvoyer.

Intellectuellement et artistiquement, le Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Georges LANGLOIS

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans son pays d'origine, il y a une énorme marge. En l'absence d'une chambre professionnelle ou de quelque autre organisme capable de réglementer les admissions au pays, la critique peut seule aider le public à discerner l'or vrai du faux. C'est faute de cette critique que certains professeurs et artistes étrangers qui auraient pu rendre à l'art au Canada, d'assez grands services pour mériter une statue se sont laissés aller à une exploitation purement commerciale de leur art et nous ont causé un tort considérable. Certes, nous avons notre grande part de responsabilité, mais d'autres que nous doivent aussi faire leur *mea culpa* pour avoir abusé de la francophilie aveugle — ou intéressée — de quelques-uns de nos citoyens qui n'aura pas été moins pernicieuse, et non seulement au point de vue artistique, que la francophilie de quelques autres.

Canada français ne saurait se suffire. C'est d'une évidence à crever les yeux. Nous avons donc besoin et aurons besoin pour longtemps de recevoir des professeurs étrangers et d'envoyer nos meilleurs talents outre-mer. Mais de là à accueillir, parce qu'il est Belge, Suisse ou Français, n'importe quel cabot qui ne peut faire sa carrière dans

Une énigme historique

Le quartier de la Nouvelle-France à Paris

DU XVII^e siècle à la Révolution, un faubourg de Paris s'est appelé *La Nouvelle-France*, et cette désignation a fait l'objet de controverses d'historiens. Mais l'énigme de cette appellation n'est pas encore résolue.

C'était une sorte de banlieue comme Belleville et la Villette. Un document du Conseil des Finances du Roi donne la liste de ces proches banlieues parisiennes qui, aux portes de la capitale, formaient des agglomérations de maisons d'artisans, de boutiques, de guinguettes, de jardins et de mauvais lieux. Le 23 août 1646, un arrêt sur requête présentée au roi, à Fontainebleau, par les fermiers des droits d'entrée à Paris sur les vins, cidres et autres breuvages, déclare que : « Les habitants des lieux appelés La Nouvelle-France, les Porcherons, La Courtille, Belleville, La Villette, La Chapelle, La Madeleine et autres situés sur les chemins de Charonne, Montreuil, bois de Vincennes et autres bourgs et villages de la banlieue de Paris, devront payer des droits sur les breuvages qu'ils feront arriver tant par eau que par terre, comme les autres habitants de la ville de Paris » (Archives Nationales, Paris, Conseil du Roi, Finances, série E, registre 214 C, folio 142).

Si l'on consulte un ancien plan de Paris, celui de Turgot, par exemple, on s'aperçoit que le faubourg de la Nouvelle-France se trouvait au nord-est de la capitale, sur la route de Saint-Denis.

En grandissant, Paris a englobé ces anciennes banlieues. Belleville, La Villette, La Chapelle et La Madeleine sont demeurées comme noms de quartiers d'arrondissements. Les Porcherons et La Courtille ont disparu depuis le règne de Louis-Philippe. Quant à La Nouvelle-France, cette désignation s'efface du plan de Paris à la Révolution. On ne la retrouve plus sous l'Empire.

Il est cependant demeuré longtemps un souvenir de l'ancienne appellation dans une caserne de la rue du Faubourg Poissonnière qui s'appelait « Caserne de la Nouvelle-France ». Elle a disparu il y a une dizaine d'années. Mais un grand café, qui fait le coin de la rue La Fayette, se nomme encore aujourd'hui « Café de la Nouvelle-France ». C'est le dernier vestige du nom de cet ancien faubourg de Paris.

Mais, pourquoi ce nom de Nouvelle-France donné à un faubourg de la capitale?

Un érudit, spécialiste de l'histoire des rues de Paris, Edouard Fournier, avait trouvé, au dernier siècle, une explication très simple. En effet, dans son ouvrage : *Enigmes des rues de Paris* (Paris, 1860), Edouard Fournier déclare : « Quand, à certains jours, on se décidait à quelque grande mesure contre les envahissements de la gueuserie, quand il semblait utile d'écumer un peu la ville, c'est de ce côté qu'on venait faire raffe de vauriens et de vauriennes. Les uns étaient mis à la Salpêtrière, les autres étaient embarqués pour le Canada, autrement dit la Nouvelle-France. Le quartier qui servait à peupler ainsi cette contrée en garda le nom » (Edouard Fournier ; loc. cit. p. 46).

Que vaut cette explication ? Rien, rigoureusement rien, car elle n'est appuyée par aucun document. Bien mieux, elle est contredite par de nombreuses pièces d'archives. J'ai cité quelques-unes de ces pièces dans une précédente étude (*Origine des Canadiens-Français*) : lettres des gouverneurs Frontenac et Denonville, lettre du contrôleur Orry, lettre de l'intendant Talon, ordre de Louis XIV, etc., qui prouvent que jamais on n'envoya ni vauriens ni filles au Canada. Les archives des Colonies et de la Marine qui conservent les lettres des ministres de France aux gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France et les réponses de ceux-ci, ne contiennent pas une ligne qui puisse apporter une ombre de confirmation à la supposition toute gratuite d'Edouard Fournier.

D'ordre du roi (Louis XIII, Louis XIV et Louis XV), jamais le Canada ne fut colonie pénale. En 1541, La Roque de Roberval avait tiré de prison des vauriens pour les emmener au Canada. Mais le vice-roi les ramena tous en France, sa tentative coloniale n'ayant pas réussi. Ce fait constituait pourtant une présomption qui est demeurée dans l'esprit de bien des gens. L'hypothèse d'Edouard Fournier sort de là.

Mais, enfin, pourquoi ce faubourg parisien se nomma-t-il la Nouvelle-France ?

Suivant un vieil historien de Paris, l'abbé Brochard, la dénomination de la Nouvelle-France aurait été donnée au quartier « parce qu'on y élevait des jeunes gens pour les envoyer au Canada », et aussi « parce qu'on y entretenait des ouvriers de toutes sortes pour la capitale » (Abbé Brochard : *Histoire de la Paroisse Saint-Laurent à Paris*, p. 102).

L'opinion de l'abbé Brochard est d'autant plus intéressante que cet érudit semble avoir eu en main des pièces d'archives relatives à ces ateliers d'artisans à destination du Canada. Malheureusement, suivant la déplorable habitude des anciens historiens, il ne cite pas ces pièces ni n'indique le lieu où elles se trouvent et où il a pu les consulter.

Une autre hypothèse nous est offerte par Bournou (dans un travail qui est une addition à l'ouvrage classique de l'abbé Le Beuf sur le diocèse de Paris). D'après lui « le nom de Nouvelle-France donné à un faubourg parisien était dû certainement à une enseigne de guinguette ». Et, un historien moderne du vieux Paris, M. Maurice Dumolin adopte cet avis. C'est que certains plans du XVIII^e siècle montrent, en effet, qu'une grande guinguette dite de « La Nouvelle-France », se trouvait au coin de la rue de Bellefond, à l'endroit actuel de la rue du Faubourg Poissonnière. De sorte que le café qui, aujourd'hui, se nomme « La Nouvelle-France » est le successeur de la vieille taverne de jadis. « On a, dit M. Dumolin, d'innombrables exemples de noms de rues tirés d'une enseigne nocturne ». Cela est vrai,

les rues du Pot-de-Fer, de l'Arbalète, etc., n'ont pas d'autre origine.

L'reste à savoir pourquoi la guinguette « A la Nouvelle-France », prit ce nom. M. Dumolin croit que « les exploits de Samuel de Champlain ayant mis la Nouvelle-France à la mode, le nom de la colonie fut donné, à cause de cela, à une buvette du faubourg, lequel faubourg finit par prendre le nom de l'auberge ».

Mais, puisque, en l'absence de tout document probant, l'on est réduit aux conjectures, je me permets d'en proposer une qui offre, semble-t-il, une certaine logique. C'est en 1646 que le nom de Nouvelle-France figure sur le document que j'ai cité plus haut et qui désigne ce faubourg de Paris. En 1647, le plan de Gomboust (commencé en 1647, publié en 1652) montre le faubourg de la Nouvelle-France comme prolongement de la rue des Poissonniers. Or, cette rue des Poissonniers, et ce faubourg de la Nouvelle-France étaient le lieu d'arrivée de la marée de Normandie. C'est par là que les poissons de Dieppe arrivaient aux Halles de Paris, par Saint-Denis. Le faubourg de la Nouvelle-France était donc, en même temps que la route des poissons de Normandie, le chemin pour se rendre dans les ports d'embarquement pour le Canada. Comme la désignation de Nouvelle-France pour ce faubourg apparaît sur les plans de Paris à l'époque où l'on parlait beaucoup pour le Canada, il est possible que ce soit là l'origine du nom.

La même chose se produisit pour la petite ville de la côte de Bretagne que l'on appela l'Orient (aujourd'hui Lorient) parce que la Compagnie des Indes l'avait adoptée comme port pour ses vaisseaux à destination de l'Orient. Le gergotier de la taverne « A la Nouvelle-France » avait peut-être donné ce nom à son hôtellerie parce qu'il y hébergeait beaucoup de voyageurs s'en allant en Nouvelle-France où en arrivant.

En tout cas, le faubourg de la Nouvelle-France à Paris, donna lieu à un singulier quiproquo en 1682, quiproquo où le Canada se trouva engagé. On avait élevé dans ce quartier une église dédiée à sainte Anne, et qui s'appelait Sainte-Anne de la Nouvelle-France (voir Jallot : *Recherches critiques sur Paris*, 1775). Cette église est, aujourd'hui, disparue. Un dévot et riche bourgeois du faubourg laissa par testament un legs « A Sainte-Anne de la Nouvelle-France ». Le chargé d'affaires à Paris de l'évêché de Québec, l'abbé Dudouyt, eut connaissance de ce legs et crut qu'il s'agissait de Sainte-Anne de Beauré au Canada (Faillon : *La Colonie Française*, tome II, p. 566). Mais lorsqu'il se présenta chez le notaire et qu'il eut consulté le testament, le bon Dudouyt se rendit compte de son erreur. Il écrivit à Mgr de Laval de ne pas compter sur ce legs, et que cette Sainte-Anne de la Nouvelle-France n'était pas canadienne mais parisienne.

Le faubourg de la Nouvelle-France se trouvait à Paris entre les actuelles rues Bleue et de Maubeuge, englobait le Square Montholon d'aujourd'hui, une partie des rues Lafayette et du Faubourg Poissonnière. C'est un pèlerinage tout indiqué pour les Canadiens qui aiment les voyages « au pays des ancêtres ».

Ils devraient aller vider une chope ou prendre un verre au café de la Nouvelle-France, car c'est là que beaucoup de leurs aïeux burent le coup de l'étrier avant de monter à cheval ou en chaise de poste, quittant Paris et en route vers le Canada.

Robert de ROQUEBRUNE

Questions de langue

(Pour ceux qui ont un dictionnaire sous la main)

Par un ami de Ménage

Organisation. — En anglais — du moins dans l'anglais de nos journaux — ce mot sert à désigner tout corps social, toute association quelconque, qu'il est plus commode de désigner ainsi, même quand elle peut se désigner de façon plus précise. Un groupe parlementaire, une société sportive, une ligue de défense des intérêts ouvriers, un syndicat professionnel, et le reste et le reste, sont des *organisations*, non des *collectivités*, des *corps*, des *associations* ou des *organismes*. Et si nous écrivons le mot à la française (en anglais on écrit *organization*), c'est que nous avons fait notre mot commode, parmi les premiers et les plus commodes de nos mots passe-partout. Quant aux équivalents français que nous suggérons, chacun a son sens particulier qu'il faudra chercher dans les dictionnaires ou noter dans ses lectures françaises.

Splendide, magnifique, superbe. — Trois qualificatifs qui expriment par degrés décroissants l'admiration. L'homme qui sait écrire ou qui a seulement de l'équilibre dans l'esprit s'en sert peu. Chez nous, splendide s'emploie d'ordinaire à la place de beau, et encore est-ce par abus, vu la tendance de notre peuple à admirer ce qui est laid. Chercher dans le dictionnaire la différence entre les trois termes indiqués. En même temps, s'appliquer à former son goût de façon à pouvoir se douter qu'à Trois-Pistoles, par exemple, la nature est belle, les gens aimables (quoique, en général, dépourvus de tout esprit civique) et l'égérie non pas magnifique, comme écrivain d'ignobles « écrivains » officiels, mais horrible.

OL. A.

CHRONIQUE

Talon épistolier

DANS une lettre à Colbert en date du 10 octobre 1665, l'intendant s'excusait de se servir d'une « main empruntée » pour écrire au ministre. C'est évidemment qu'il n'était pas calligraphe et que le souci de la perfection, si vivant chez l'honnête homme de son temps, lui avait fait confier à un secrétaire le soin de récrire ses lettres. Pour le style, précis et même élégant, il semble bien de lui. Cet administrateur colonial, que M. Chapais a mis avec raison au rang des plus grands (sous ses deux intendants, la physionomie de la Nouvelle-France s'est transformée), s'est attaché, dans ses lettres à Colbert, à peindre dans son vrai jour l'état de la colonie. Ses rapports périodiques, d'une clarté admirable, ne se prêtaient pas aux ornements de style. A certains passages où il décrit les végétations et le climat avec l'art d'un agréable conteur, on peut toutefois imaginer qu'il eût écrit joliment de la Cour et de ses galanteries. La vie, l'allure, le tour alerte et précis de la correspondance de l'intendant sont plus remarquables encore auprès du style sec, souvent incorrect, de Colbert. Le ministre commença ses lettres sur le ton d'un rapport militaire : « J'ai reçu vos deux dépêches des 4e Octobre et 12e Novembre de l'année dernière avec tous les mémoires qui y étoient joints, ensemble les réponses à vos Instructions » (lettre en date du 5 janvier 1666). C'est lourd et de fort mauvaise grammaire. Talon s'exprime avec grâce et précision, sans boursoufflement, et certaines de ses descriptions du pays sont d'un agréable écrivain. De plus, cet épistolier est diplomate. A une lettre de Colbert lui recommandant de se méfier des jésuites, l'intendant, qui n'était pas une bête, répondit (4 octobre 1665) : « Je dis que si par le passé les Jésuites ont balancé l'autorité temporelle par la spirituelle, ils ont bien réformé leur conduite, et pourvu qu'ils la tiennent toujours telle quelle me paroît aujourd'hui, on n'aura point à se précautionner contre elle à l'avenir... » Plus loin, il ajoute : « Que le climat qui fait appréhender par ses grandes froideurs la demeure du pays est cependant si salubre qu'on n'y est pas souvent malade et qu'on y vit très longuement, que la terre fort inégale à cause de ses montagnes et vallons, est surchargée d'arbres qui n'en font qu'une forêt, qui estouffent à mon sentiment de belles et riches productions. Sa fertilité pour les grains nous paroît par les récoltes abondantes

que les terres découvertes et cultivées donnent dans chaque année et d'autant mieux que ne recevant les semences qu'à la fin du mois d'Avril jusques au 15 de mai, elles produisent leurs fruits à la fin de celui d'août, et au commencement de celui de septemb. » Remarquons tout de suite que les relations qu'il envoyait au ministre de Louis XIV ne se prêtaient guère à la littérature. Mais la langue en est limpide et logique comme la pensée même de l'intendant. En toute chose, il voyait une réforme à faire. Certaines vallées, trop riches en forêts, lui paraissaient propres au défrichement et à la culture. Derrière le décor naturel de la forêt, ce grand réalisateur voit une autre beauté, qui est la terre ensemencée et fertile, retournée et exploitée par les mains de l'homme. Ces préoccupations lui dictent le ton de presque toutes ses lettres. La précision de cet esprit apparaît dans une circonstance difficile. Evidemment peu averti des mœurs des sauvages, Colbert croyait naturel « de tâcher à civiliser les Sauvages et les disposer à venir s'établir en communauté avec les Français ». Quelques mois plus tard, la colonie se trouvait menacée par les hordes agnées, et Talon écrivit à MM. de Tracy et de Courcelles une longue lettre sur les avantages de la guerre. Il y expose les neuf raisons qui, selon lui, devaient incliner les Français à guerroyer contre les Agnés au lieu de conclure la paix avec eux. Les ordres du jour de Napoléon, tant vantés pour leur concision, ne valent pas cet exposé. Je ne sais pourquoi s'établir ici dans mon esprit un rapprochement entre l'intendant de Louis XIV et cette grande figure coloniale qui vient de disparaître, Hubert Lyautey. Deux administrateurs de génie, deux esprits réalistes et, pour l'expression de leur pensée, deux maîtres du style sobre et net, aux lignes dégagées, comme l'était leur politique coloniale. Je ne voudrais pas faire croire que Talon épistolier soit un écrivain de classe, mais que peu d'administrateurs et, à coup sûr, aucun de ses successeurs aux colonies, ne manient comme lui la langue du siècle. Sa syntaxe est d'une architecture naturelle; elle suit la construction de la pensée. Evidemment, la ponctuation n'est pas toujours à l'avenant : les phrases sont pourtant si fermes, avec des cassures et tournants si faciles à prévoir, qu'on établit soi-même sans peine la fin de chacune.

Jean DAMBRETT

Un nouveau plan

Une commission d'enquête sur la situation économique de la Nouvelle-Ecosse siège actuellement à Yarmouth. Certain M. McKenna, un journaliste de Saint-Jean, ayant démontré à l'aide d'une abondante statistique que seules les provinces de Québec et d'Ontario bénéficient du protectionnisme d'Ottawa, suggère un moyen de rétablir l'équilibre entre les prix de revient et partant, de placer les neuf provinces sur un pied d'égalité économique. Voyons un peu ce moyen.

Le gouvernement fédéral imposerait aux manufacturiers canadiens l'uniformité des prix. Ceux-ci seraient fixés par le gouvernement d'Ottawa. Des pénalités sévères sanctionneraient l'observation des décrets fédéraux. Les prix seraient calculés de sorte que la différence des frais de transport entre les diverses villes industrielles et le marché de consommation, serait absorbée par les industries dans la situation est privilégiée.

L'absurdité d'un pareil système saute aux yeux. Comment arriver à calculer le prix de la planche d'épingle, par exemple, de façon que la planche de Yarmouth, celle de Sudbury et celle de Prince-Rupert se vendent le même prix sur les marchés d'Edmonton et d'Ottawa, sans qu'il en résulte de graves préjudices pour le consommateur sous la forme d'une hausse considérable des prix. De plus, les produits de l'industrie sont infiniment variés ; comment les officiers du gouvernement parviendront-ils à déterminer cette chose elle-même si variable, le prix de revient, sur chacun d'eux. Enfin des industries sont montées tous les jours, et d'autres sont arrêtées. Il faudrait sans cesse remanier l'échelle des prix. A Saint-Jean, N. McKenna est peut-être un excellent journaliste ; à Ottawa, il ferait le pire des gouvernants.

d'enquête néo-écossaise féliciter M. McKenna de ses suggestions opportunes. L'Office des produits naturels est né de préoccupations de cette sorte, a été enté par des économistes de l'espèce McKenna, ou à peine supérieurs à lui : que nous réservons l'avenir en ces domaines ? Un professeur d'Edmonton ou un docteur de Frédéricton proposera-t-il un nouvel organisme fédéral, dont le but avoué sera de créer des entraves au commerce ? On se préoccupe moins de rechercher les causes du malaise économique pour les extirper ensuite, que de venir immédiatement en aide à tous ceux qui réclament l'action du gouvernement. Le Québec, qui ne se plaint guère, qui cherche à sortir du marasme par le travail et l'économie, contribue cependant à solder la note des expériences fédérales. Mais il ne faut pas parler contre la Confédération pendant les fêtes de Gaspé.

Dollard DANSEREAU

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandes nos prix. Tél. : LA 3121.

Une mission commerciale britannique en Mandchourie

La presse japonaise réserve un accueil d'autant plus chaleureux à l'envoi d'une mission industrielle britannique en Mandchourie qu'elle attribue à cet événement une portée d'ordre très général.

Le NICHU NICHU souligne la possibilité d'une collaboration financière anglo-japonaise pour l'exploitation du nouvel Etat. De son côté, le ASAHI SHIMBUN se félicite que les chefs d'entreprise anglais se rendent mieux compte des conditions réelles qui prévalent en Extrême-Orient et notamment en Mandchourie.

La mission envoyée par la fédération des industries britanniques a pour objet de rechercher les moyens d'accroître le mouvement commercial entre les deux pays. Elle sera, naturellement, aidée dans ses efforts par le gouvernement britannique et les agents consulaires anglais en Extrême-Orient ; mais on tient à souligner à Londres que ce renforcement des liens commerciaux anglo-mandchous ne saurait avoir la moindre signification politique.

Docteur Tancrède Asselin chirurgien-dentiste, 5064, avenue du Parc, près rue Laurier. A son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél. : DO 3087.

LIVRES NOUVEAUX

I. — *Lyautey*, par André MAUROIS.
II. — *Jacques-Cartier et la découverte de la Nouvelle-France*, par Charles de LA RONCIÈRE.
III. — *Une femme*, par Edouard PEISSON.

I — André Maurois

La mort de ce grand homme que fut le maréchal Lyautey rend toute son actualité à l'admirable livre que lui consacra récemment M. André Maurois, à coup sûr appelé à demeurer son meilleur biographe. C'est dans ces pages, dont l'éminent écrivain a voulu saisir la matière et le sens dans l'intimité même du maréchal, avec ce souci de précision vivante et de fidélité dans la peinture qui marque si précieusement ses portraits littéraires ou politiques, qu'il faut voir revivre l'illustre soldat endormi désormais sous la terre de sa Lorraine natale.

Le soldat, n'est pas assez dire. Peu d'hommes ont jamais réunis, en les portant aussi haut, d'aussi diverses qualités. Il semble que trois génies aient voulu confluer en lui pour créer une individualité dont l'histoire n'offre, de siècle en siècle, que de rares exemples. L'amour des armes, il le tenait de son grand-père, général sous le premier Empire, dont il portait toujours le sabre dans les cérémonies militaires. L'intelligence des réalités, le goût des constructions stables et belles, il les avait reçus de son père, qui fut un très remarquable ingénieur. Ce charme qui émanait de son allure, de ses gestes, de sa voix, qui conquérait chacun et mettait de la grâce sur son implacable volonté, Lyautey en avait hérité de sa mère, avec ce goût des lettres et des arts dont son œuvre coloniale est tout imprégnée.

Souvent on a dit que ce « magicien » avait la chance à son côté, — la bénédiction d'Allah, traduisaient les Marocains, la « baraka ». Oui, mais elle était venue à son appel, on serait tenté de dire, sur son ordre. Nul ne s'est moins préoccupé, avant d'agir, de ce que penseraient de ses actes ceux-là mêmes dont il dépendait et c'est ce mépris des conséquences personnelles, cette décision d'être « lui », qui a fait sa force, son succès et sa grandeur.

Un article publié en 1891 dans la *Revue des Deux Mondes* sur le rôle social de l'officier, alors qu'il n'était encore que Capitaine, et qui fit grand bruit en France et hors de France, aurait pu coûter cher à son avenir. Pour entrer l'incident, le général de Boisdeffre, alors Chef d'Etat-major général de l'armée, prit le parti d'offrir au jeune lieutenant un « voyage d'études » en Asie française. « Bien entendu, lui déclara-t-il pour qu'il ne s'y méprit pas, il ne s'agit pas à votre âge — Lyautey avait quarante ans — d'amorcer une carrière coloniale, mais simplement de vous faire un peu oublier. » Du flair. Cet exil oriente toute la vie de Lyautey. Dès que Gallieni voit l'homme, lui dont l'œil ne se trompait jamais, il le garde. Magnifique école et pour un tel maître quel élève ! Aussi, quand il faut entreprendre à Madagascar l'œuvre de pacification, c'est à Lyautey que le grand soldat confie, en 1898, la campagne en pays sakalave. L'Afrique, après l'Asie, forme ce « tardif colonial », lui inspire les principes qu'il formule dans ses *Lettres du Tonkin et de Madagascar* et met en œuvre au Maroc avec l'extraordinaire maîtrise que l'on sait. Il faut à une colonie naissante, disait-il dans son rude parler, un proconsul qui puisse envoyer coucher la métropole, et à cela le régime parlementaire se prête mal. Ce proconsul, il le fut, dans toute la splendeur et la puissance du mot. Il conquiert en montrant sa force, pour ne pas avoir, selon sa maxime majeure, à l'employer. Il ouvre les routes et fit surgir les villes. Il fit régner la paix. Et lui-même, sans le titre, fut le Roi d'un royaume somptueusement paré.

II — Charles de la Roncière

A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Canada, le plus remarquable des écrivains maritimes français, l'auteur de ce beau monument qui est *l'Histoire de la Marine française*, M. Charles de la Roncière, nous conte l'aventure de l'intrepide malouin qui, le 20 avril 1534, quitta son vieux nid de corsaires avec une poignée de soixante matelots et deux petits navires de soixante tonnes pour déchiffrer le « Secret de Terre-Neuve ».

Jacques Cartier est né dans l'atmosphère héroïque de la forteresse de granit où les Malouins, depuis des siècles, bravaient les Anglais. Partout ces rudes gaillards sont au danger, et partout à l'honneur. En Italie, les troupes de Charles VIII sont en mauvaise posture ? Les Malouins se précipitent et culbutent les soldats de Maximilien. Les Turcs menacent Venise et toute la Chrétienté ? Aux journées de Lépante, la *Notre-Dame de Saint-Michel* secoue à elle seule soixante galères musulmanes. Une escadre anglaise tente de forcer le goulet de Brest ? Une nef malouine, la *Cordelière*, s'accroche au *Régent* et se fait sauter en l'entraînant par le fond. « Plutôt la mort que la souillure. » Le jeune Cartier grandit, sous le signe de l'Hermine bretonne, dans une ambiance mi-scientifique, mi-légendaire où s'épanouit son esprit. Toute son adolescence a été bercée des légendes qui semaient d'îles fantastiques le mystérieux Atlantique.

Après un voyage au Brésil, au « pays du bois à teindre en rouge, des cotons, guenons et perroquets », d'où il ramène une « sauvagesse » dont Catherine, sa femme, est la marraine, Cartier s'élance, sous la protection de François Ier, à la découverte du pas-

sage qui doit par le Nord, mener au fabuleux Cathay, la terre de l'or et du diamant, située par les notes de Christophe Colomb de l'autre côté de la « Mer Ténébreuse ». En vingt jours il gagne Terre-Neuve, l'île des Oiseaux, et le 27 mai 1534 entre dans la baie des Chateaux, relève la carte de la côte du Labrador, de havre en havre, dresse des croix qui jalonnent ses étapes baptisées de nom bretons, *Havre de Brest*, *Havre de Saint-Servan*, du sien même, *Havre Jacques Cartier*, enfin, à partir du 15 juin, explore le golfe Saint-Laurent et, le 24 juillet, plante solennellement à Gaspé, pour prendre possession du sol de la Nouvelle-France, une croix de trente pieds de haut, sous le croissillon de laquelle un écusson à trois fleurs de lys porte gravé dans le bois l'hommage à François Ier : *Vive le Roy de France*.

De son premier voyage Cartier ne rapportait pas l'or rêvé ; il n'avait pas découvert le passage du Nord-Ouest, ni le mystère du « bout de l'Asie » ; mais il avait de sa mission une idée bien plus haute, celle — comme l'écrivait dans son rapport au Roi — de l'« augmentation future de notre très Sainte Foi et de Sa Seigneurie et nom Très-Christien ». Par ailleurs, il avait reçu des Micmacs un accueil si enthousiaste que deux jeunes Indiens l'accompagnaient à l'heure du retour. Le second voyage le met en contact avec les Hurons et les Indiens d'Hochelega ; il assiste à d'étranges spectacles, à des batailles à coups de gaz asphyxiants dont le récit nous montre, une fois de plus, que les « civilisés » ont grand tort de s'en faire accroire. Il conçoit le premier programme français, et la troisième expédition lui vaut l'apothéose avec le titre de « capitaine-général de la flotte du Canada ». Mais François Ier bavarde et Charles-Quint s'empresse de mettre en action ses espions, de mobiliser ses diplomates et ses vaisseaux. Le Malouin, cette fois, est pris en chasse. De leur côté, les Portugais entrent dans le jeu. Un aventurier dame le pion à Cartier et se fait nommer vice-roi de la Nouvelle-France... Quand un Malouin la mène, la partie n'est jamais perdue et M. Charles de la Roncière nous dira, avec sa science aimable, son sens de la couleur et de la vie, comment le Canada reste à la France, lorsque le grand pilote vit les dernières années de son existence vagabonde sur son rocher de Saint-Malo.

III — Edouard Peisson

Avec ces récits qui s'intitulent *L'Étoile Noire*, *Le Courrier de la Mer Blanche*, *Parti de Liverpool*, *Gens de mer*, dont, en ces dernières années, le succès a été si vif, si légitime aussi, M. Edouard Peisson s'est révélé comme le premier romancier de la marine marchande. En des pages teintées de toutes les couleurs de la mer et de ses ciels, il a conté les tragédies des cargos et l'héroïsme de leurs hommes, aussi pathétiques, aussi grandioses que les heures les plus dramatiques de la marine de guerre et que l'abnégation de ses équipages. Mais Peisson n'est pas seulement le romancier de la mer. Dans son premier livre — et son premier succès — *Hans le marin*, l'Océan en dépit du titre, ne joue aucun rôle. C'est un drame dont l'auteur fut le témoin et le confident, alors qu'il avait pris un poste au Service des Rapatriements de la Préfecture de Marseille quand le chômage le contraignit à quitter le bord où il était lieutenant, la simple et poignante aventure d'un pauvre diable à la dérive.

L'histoire qu'il nous conte aujourd'hui dans *Une femme* est, elle aussi une « histoire vraie », dans le même cadre marseillais. Et c'est la femme qui parle, une « petite bourgeoise » soudainement abandonnée avec ses deux enfants par le mari qui la quitte à la terrasse d'un café « pour un instant »... et ne revient jamais. Ce fait-divers, qui paraît croyable à peine, et dont tous les commissariats de police connaissent, sous une forme ou sous une autre, la navrante banalité, cette lacheté sans nom d'un homme « conduisant dans une grande ville sa femme et ses enfants pour les y perdre, comme on essaie de perdre un chien », M. Edouard Peisson, sous le truchement de l'héroïne, en a tiré une épreuve de émotion tragique. Ces trois évènements, ces trois pauvres êtres stupéfiés, frappés de la foudre, ces trois errants sans sou ni maille, et de l'espoir d'un retour descendant inexorablement au plus profond de la détresse, repoussés par la famille du traître, suspects bientôt à la ville entière, balayés de tous les seuils, traqués, ces enfants arrachés à la mère dont la confession cesse sans que nous sachions dans quelle nuit elle sombre, terribles incarnations de la Fatalité et d'une grandeur dans la misère proprement shakespearienne ! — Un admirable livre, où l'auteur, dans la préface, nous prévient lui-même qu'il a voulu lui donner, par la rigoureuse exactitude des faits, la valeur d'un témoignage.

Armand RIO

Un « croiseur de poche » anglais

Le croiseur *Galatea* a été lancé au début du mois à Greenock (Ecosse). Il jauge 5,200 tonnes et appartient à la plus petite classe des croiseurs récemment construite par le gouvernement britannique. Il est avec l'*Arelhusa* le plus petit croiseur qui possède un appareil permettant le catapultage des avions.

A l'encounter des procédés ordinaires, le Daman n'utilise pas le bitume comme liant de masse, mais sort de lubrifiant au mélange et permet aux matériaux utilisés de se maintenir dans la position recherchée. (7-1)